

VERIFICATEUR AUX COMPTES

Les vérificateurs élus pour 3 ans par l'AG ont pour mission de vérifier les comptes du Comité départemental pour assurer qu'ils sont exacts, sincères et établis selon les directives du Comité directeur.

Ils interviennent à trois reprises pendant l'exercice, en présence du Trésorier, dans les locaux du CDRP à MenneCY. Leurs interventions (4 heures en moyenne) consistent à :

- pointer exhaustivement l'ensemble des comptes de produits et de charges par rapport aux pièces justificatives y afférentes ;
- s'assurer de l'exacte concordance entre les comptes de trésorerie et les relevés de banque ou de caisse.

Les vérifications effectuées et les constatations faites au cours de chaque séance de vérification font l'objet de comptes rendus, présentant si nécessaire des recommandations à l'intention du Comité directeur.

En janvier n + 1, avant l'AG, ils vérifient les écritures de fin d'exercice, les régularisations de charges et produits, les dotations aux amortissements et aux provisions, les écritures de valorisation du bénévolat ainsi que la présentation des résultats annuels et le bilan.

Au cours de l'AG, ils présentent une synthèse de leurs constatations, se prononcent sur la rigueur avec laquelle est tenue la comptabilité, sur l'exactitude et la sincérité des comptes arrêtés et attestent qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière du CDRP 91.

Vous êtes intéressés, et vous désirez des informations complémentaires :

<https://www.rando91.com/> Devenir bénévole / proposer votre candidature.